

## « MÉMOIRE MULHOUSIENNE » ET LE CIMETIÈRE CENTRAL DE LA VILLE

Constituée le 22 août 1994, l'association « Mémoire mulhousienne » a pour principal objectif de faire arrêter la destruction des dalles anciennes du cimetière de Mulhouse rue Lefèvre.

### La création du cimetière

Inauguré en 1872, c'est J.B. Schacre, architecte de Mulhouse, qui dessina le cimetière et le partagea en trois parties : protestante, catholique et israélite.

Lors des travaux d'installation, il y eut transfert, dans ce nouveau cimetière, des dalles datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle situées dans le cimetière du parc Salvador, au centre de Mulhouse. Ainsi, dès l'origine s'est établie une cohérence exceptionnelle entre les tombes (stèles sobrement décorées et cintrées en leur partie supérieure), les plantations le long des allées et sur les ronds points, et le décor néo-classique des barrières avec pavots et flambeaux renversés.



Certaines tombes évoquent la mémoire de personnalités de tout premier plan pour l'histoire du développement industriel aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le cimetière constitue, en effet, une interface importante entre la ville de Mulhouse et ses musées techniques. Il constitue une réserve d'archives gravées dans la pierre qu'il ne faut pas dilapider, ni changer d'emplacement.

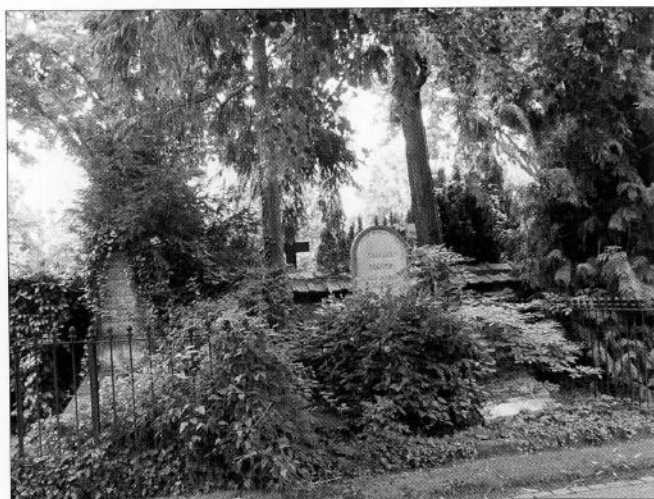
De nos jours, la plupart des anciennes tombes à concession perpétuelle ne sont pas toujours bien entretenues du fait de l'absence de descendants ou de leur éloignement géographique. Certaines d'entre elles « abandonnées » avaient commencé à être ôtées par les services de la ville.

## L'ACTION DE « MÉMOIRE MULHOUSIENNE »

### 1. En Alsace

L'association mulhousienne peut se prévaloir d'un important travail. Ainsi, le service de répression contre le vol des objets d'art a pu retrouver une sculpture de Bartholdi (située sur la tombe d'Émile Hubner) grâce aux renseignements fournis par l'association.

« Mémoire mulhousienne » a réalisé un plan détaillé du cimetière protestant et un inventaire complet pour la partie ancienne (tombes antérieures à 1939) avec l'aide de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace. Elle a mis sur informatique tous les relevés (noms, dates). Puis la deuxième partie du cimetière protestant a fait l'objet d'un inventaire assorti de photos numériques.



Des contacts ont été établis avec l'université de Haute Alsace; et depuis septembre 1995 des visites du cimetière sont organisées notamment pour les journées du patrimoine. Elles ont attiré un public très intéressé par l'histoire de Mulhouse. En 2007 à l'occasion de ces journées les visites ont eu pour thème « les rues ».

L'association participe aux travaux du Comité consultatif du Patrimoine mulhousien dont elle est membre.

« Mémoire mulhousienne » organise des chantiers de bénévoles avec le foyer Saint-jean, qui héberge des jeunes en difficultés de 18 à 14 ans; entre août 1995 et juillet 2007 ce sont 18 petits chantiers qui ont été organisés; enlèvement de broussailles dans les enclos et petites restaurations durant une semaine, à raison d'une demi



journée de travail bénévole pour une demi journée de détente comprenant notamment la visite de musées mulhousiens en relation avec la vie et les découvertes réalisées par les personnalités enterrées dans ce cimetière. Ces actions sont à l'origine de la décision de « Mémoire mulhousienne » d'adhérer à l'association « Rempart ».

Afin d'assurer la pérennité du cimetière l'association a demandé que celui-ci soit protégé au titre des monuments historiques, et elle a obtenu la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPAUP) afin d'établir les zones où celle-ci s'appliquerait sans nuire à l'utilisation dudit cimetière.

## **2. Au plan national**

L'Association n'est pas restée inactive, bien au contraire.

Tout d'abord elle s'est rapprochée de la SPPEF – dont la revue *Sites et Monuments* avait publié un article sur la protection des cimetières anciens – et qui avait mis en place une commission « Cimetières, mémoire des lieux » qui travaillait, au début, avec des spécialistes puis avec le ministère de la Culture. Le travail de la commission avait donné lieu à une journée de réflexion qui s'était tenue le 25 octobre 2001 au Musée des Arts et Traditions populaires. Par la suite la commission avait lancé une campagne de sauvetage des cimetières au niveau national auprès des communes et des régions qui se sentaient concernées.

Actuellement plusieurs associations travaillent sur ce thème, au plan régional (Vendée) comme au plan communal (Clairegoutte), ou associatif (Appel d'Orphée) à partir des sujets soulevés par le colloque, et notamment :

- La nécessité de faire respecter la loi : « la faculté de reprise pour les municipalités ne peut être basée que sur des raisons d'ordre public et nullement sur des considérations d'intérêts financiers et dès lors, quelle que soit l'ancienneté d'une concession perpétuelle, quelque certitude que l'on puisse avoir de son abandon (à cause par exemple de l'extinction complète de la famille), la loi ne permet d'entamer la procédure que lorsque l'état d'abandon se décèle par des signes extérieurs nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière ! ». Par conséquent, une concession perpétuelle, sur laquelle se trouve un monument en bon état, ne peut être relevée, même s'il n'y a plus de descendants en vie.

- La nécessité, pour sauver un cimetière, de commencer par en réaliser l'inventaire d'une façon cohérente, et nous travaillons sur ce problème avec le ministère de la Culture. Un modèle de fiche a été mis au point à partir de photos numériques, avec la possibilité de l'intégrer dans un programme informatique général.

- La possibilité de mettre en place une gestion cohérente tenant compte de l'aspect et du caractère historique du cimetière grâce à une ZPPAUP ou une convention avec le ministère de la Culture.

Voilà les actions en cours actuellement, elles correspondent à une demande très forte pour les cimetières communaux.

Il y a là tout un domaine où tant les généalogistes que les historiens et les protecteurs des cimetières ont beaucoup d'éléments à étudier et à découvrir pour peu qu'ils sachent s'organiser et travailler en équipe. « Mémoire de Mulhouse » et la SPPEF sont prêtes à mettre leur expérience au service de ceux qui le désirent.

**Jean-Pierre EHRMANN**

Secrétaire de l'association « Mémoire Mulhousienne »  
Responsable de la commission « Cimetières, Mémoires des lieux »